



**HAL**  
open science

## CDPPOC - Centre de droit privé et public des obligations et de la consommation

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CDPPOC - Centre de droit privé et public des obligations et de la consommation. 2010, Université Savoie Mont Blanc. hceres-02034162

**HAL Id: hceres-02034162**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034162v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

EA 4143 - CDPPOC, Centre de droit public et privé des  
obligations et de la consommation

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Savoie

Juillet 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport de l'AERES sur l'unité :

EA 4143 - CDPPOC, Centre de droit public et privé des obligations et de la consommation

sous tutelle des établissements et  
organismes :

Université de Savoie

Le Président  
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juillet 2010



## Unité

**Nom de l'unité :** Centre de droit privé et public des obligations et de la consommation (CDPPOC)

**Label demandé :** EA

**N° si renouvellement :** 4143

**Nom du directeur :** M. Philippe BRUN

## Membres du comité d'experts

**Président :**

Mme Yvonne FLOUR, Université Paris 1

**Experts :**

Mme Brigitte BASDEVANT, Université Paris XI

Mme Annick BATTEUR, Université Caen

M. Philippe BLACHER, Université d'Avignon

Mme Lauréline FONTAINE, Université de Caen

M. Habib GHERARI, Université Aix-Marseille 3 Paul Cézanne

Mme Bertrand de LAMY, Université Toulouse 1 Capitole

**Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :**

Mme Yvonne FLOUR, Université Paris 1

## Représentants présents lors de la visite

**Délégué scientifique représentant de l'AERES :**

Mme Christine NEAU-LEDUC

**Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :**

M. Luc FRAPPAT, Vice-président du CS.



# Rapport

## 1 • Introduction

- **Date et déroulement de la visite :**

La visite s'est déroulée le vendredi 5 février de 10h à 12h environ, en présence d'une douzaine de personnes, toutes fortement impliquées dans la vie du centre de recherche. Après une visite des locaux du Centre par M. Philippe Brun, directeur du CDPPOC, les discussions se sont déroulées dans la salle de travail commune aux chercheurs.

Le directeur a retracé l'historique du Centre puis a expliqué les orientations et perspectives d'évolution. Après un échange avec l'équipe fortement mobilisée pour l'évaluation, des précisions complémentaires, portant notamment sur les projets de l'université de Savoie dans le cadre du PRES des universités de Grenoble-Chambéry, ont été apportées par le VP-CS de l'Université. Puis les doctorants, auditionnés individuellement, ont souligné leur plaisir à travailler de façon quotidienne avec les membres de l'équipe de recherche et leur satisfaction générale face aux moyens matériels mis à leur disposition.

- **Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :**

Le CDPPOC résulte de la fusion « imposée » en janvier 2007 de deux laboratoires, le Centre de droit de la consommation et des obligations qui avait été créé en 1991, et le Centre de droit des interventions publiques créé en 1998. Faute de professeurs en droit public, il avait été préconisé, lors du dernier quadriennal, de réunir ces deux équipes. Cette fusion n'a pas encore totalement porté ces fruits en terme de projet de recherche pluridisciplinaire, du fait du laps de temps trop court entre la création du Centre commun aux publicistes et aux privatistes et la présente évaluation.

- **Equipe de Direction :**

Le Centre est dirigé par M. Philippe BRUN, professeur à l'Université de Savoie.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	20	21
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	5	5
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	0
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	11	7
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	7

## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

Historiquement, le CDPPOC déploie ses activités dans le domaine du droit des obligations et de la consommation, discipline dans laquelle il est incontestablement reconnu. Il a dû intégrer récemment une équipe de droit public, ce qui l'oblige à élargir son champ traditionnel de recherche et lui impose de construire des projets pluridisciplinaires afin de réunir l'ensemble de ses chercheurs dans un programme scientifique commun. Cette réorientation de son activité ne va pas sans difficulté, dans la mesure où, même si le droit des obligations est *a priori* un secteur partagé par le plus grand nombre des juristes, tous les enseignants-chercheurs ne consacrent naturellement pas leurs recherches à ce seul domaine. Notamment, il est clair que si certains publicistes font de la recherche sur les thèmes développés par le Centre, ce n'est pas le cas de tous.

Pour permettre à chacun de trouver sa place, le CDPPOC a fait un effort considérable de diversification des actions collectives. Ainsi, le jour de la visite, avait lieu un colloque sur le droit des finances publiques. Quelques mois auparavant, on relève aussi par exemple qu'à côté de deux colloques nationaux en droit des obligations, un colloque sur le thème « Être parent aujourd'hui » a permis d'aborder des thématiques qui n'étaient pas exclusivement rattachées au droit de la responsabilité parentale.



Dans le même temps, il faut mettre au crédit du directeur de l'unité la stratégie de *maintien de la visibilité* du Centre, en conservant un ancrage fort dans le champ du droit de la consommation où il a acquis sa notoriété. Il faut constater la cohésion de l'activité de recherche en dépit de la variété des spécialités des enseignants.

- **Points forts :**

La compétence acquise par le CDPPOC en matière de droit des obligations et de consommation depuis bientôt trois décennies est bien sûr un atout majeur du Centre. Il est reconnu nationalement, et sait, y compris dans ce domaine, se diversifier. Ainsi sera, par exemple, créé prochainement un « Master 2 Préjudice corporel », le seul en France à développer cette spécialité qui est d'une grande actualité. De manière générale, la complémentarité des activités d'enseignement et de recherche, est intelligemment pensée. Elle assure une vraie cohérence entre les thématiques de l'équipe et les spécialités de Master offertes aux étudiants.

De même, la politique de partenariat et de collaborations extérieures est bien structurée. Ainsi, le réseau constitué avec le Centre de recherche d'études et de recherches critiques sur le droit de Saint-Etienne contribue de façon très efficace à valoriser les compétences du CDPPOC. Les coopérations avec des universités étrangères sont stables et semblent obéir à une vraie stratégie de présence à l'international. Elles s'intègrent intelligemment dans la politique scientifique du Centre et dans celle de l'université. Sous un autre rapport, en développant un nouvel axe de recherche orienté vers le droit de l'énergie solaire, l'unité montre à la fois sa capacité à renouveler ses thématiques et à s'insérer dans la politique scientifique de l'université.

Enfin, le projet de revue «Jurisprudence - Revue critique est particulièrement ambitieux. Il est incontestablement original et occupera un créneau qui n'existe pas dans le paysage de la littérature juridique actuelle. Le premier numéro témoigne de la qualité éditoriale et scientifique de l'entreprise. Il fait aussi la preuve de l'inventivité de l'unité et de sa capacité à se mobiliser autour d'un projet commun.

- **Points à améliorer et risques :**

La principale question qui se pose est celle de la politique de rattachement d'enseignants dont les spécialisations ne sont pas le droit des obligations et de la consommation, en particulier chez les publicistes. Un risque se profile : celui d'une perte de visibilité si se multiplient les colloques ou autres activités fortement éloignés du domaine historique du CDPPOC, celui d'une dispersion de l'unité entre des thèmes sans lien les uns avec les autres. Dans son projet de recherche, le Centre tente d'ailleurs de proposer une meilleure intégration de ces enseignants-chercheurs. Deux stratégies sont envisageables : changer la dénomination du Centre, en créant au sein d'une unité de recherche plus généraliste une équipe sur le droit des obligations et de la consommation ; redéfinir de façon plus forte les axes de recherche de l'unité en recherchant systématiquement la transversalité entre droit public et droit privé.

En outre, le droit de la consommation qui constitue le cœur de la compétence du CDPPOC est pourtant appréhendé de façon trop étroite, parce qu'exclusivement interniste. Il est essentiel d'y intégrer une dimension communautaire.

Sous un autre rapport, il faut veiller à ce que l'intégration du CDPPOC dans une ED pluridisciplinaire n'ait pas pour effet de méconnaître les spécificités que présente la préparation d'une thèse dans les disciplines juridiques. Une application sans nuances de critères inadaptés concernant notamment la durée des thèses et le nombre de doctorants par directeur, ainsi que la mise en place d'un programme de formation ne répondant pas aux attentes des étudiants comporte un véritable risque d'assèchement de la recherche. En particulier, si devait se généraliser la règle selon laquelle aucune thèse ne peut être inscrite sans que le candidat dispose d'un financement spécifique, elle menacerait gravement la formation des jeunes chercheurs.



- **Recommandations au directeur de l'unité :**

Elles découlent d'abord de ce qui a pu être constaté au regard de l'intégration d'axes de recherches n'ayant pas de lien avec le droit des obligations et de la consommation. Il est important de donner une bonne cohérence aux différents axes actuellement en cours. Il semble aussi utile de veiller au maintien de la lisibilité du Centre, notamment pour ne pas perdre la notoriété acquise et ne pas affaiblir les liens avec les pays étrangers. Le comité juge nécessaire de repenser la structuration interne du Centre, de préférence en évitant de constituer deux sous-équipes l'une en droit public, l'autre en droit privé, mais en recherchant des thématiques transversales associant les deux approches. Ces thèmes ont largement présents dans l'activité présente du Centre : responsabilité, environnement, consommation et santé, préjudice...

Compte tenu du petit nombre des professeurs, il est important de conduire en direction de et avec les maîtres de conférences une politique d'incitation à soutenir leur HDR afin de renforcer la capacité d'encadrement de l'unité et de veiller, dans la politique de recrutement, à l'équilibre entre sous-disciplines et autant que possible à la stabilité du Centre.

S'agissant de la formation des doctorants, il serait judicieux de mettre à profit la constitution du PRES pour nouer des relations plus structurées avec l'École doctorale de sciences juridiques de Grenoble, voire d'envisager une accréditation conjointe.

Sur le plan des moyens, la place donnée aux dépenses de documentation interpelle. Il est recommandé de définir une politique budgétaire en vue d'une utilisation plus rationnelle des ressources financières.

Enfin, une dernière recommandation s'adresse à l'Université : le recrutement d'un IGE renforcerait considérablement le potentiel de l'unité en lui permettant d'accéder aux financements sur projets nationaux voire internationaux, et notamment aux projets ANR.

- **Données de production : (sur la base du dossier déposé à l'AERES)**

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	<b>18</b>
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	Sans objet
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/ (N1+N2)]	<b>18 / 21</b> <b>86%</b>
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	<b>8</b>
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	





### 3 • Appréciations détaillées :

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

- **Publications :**

Le CDPPOC réunit des individualités dont le rayonnement scientifique est incontestable. Le niveau des publications est globalement très bon, pour certains excellent. On observe en outre une activité de publications collectives, sous la forme notamment de chroniques à la revue *Les petites affiches*, qui contribue de façon significative à forger l'identité de l'unité.

- **Thèses et capacités d'encadrement :**

Huit thèses ont été soutenues au cours du contrat précédent, ce qui est résultat remarquable au regard du petit nombre des professeurs et habilités. En contrepoint, le nombre des thèses en cours au début du nouveau contrat peut paraître modeste (7). Il faut veiller à assurer le renouvellement du flux des doctorants qui fournissent les forces vives de la recherche.

En revanche, aucune HDR n'a été soutenue au cours du précédent contrat ce qui est dommage. Une politique d'incitation avec et en direction des maîtres de conférences permettrait de renforcer utilement les capacités d'encadrement de l'unité.

- **Qualité et pérennité des relations contractuelles :**

Les relations établies avec le Centre d'études et de recherches sur le droit de Saint-Etienne et le fonctionnement en réseau de ces deux équipes ont abouti à la mise en place en mars 2009 d'un séminaire consacré aux principes européens du droit de la responsabilité civile, séminaire au niveau international. Ils ont aussi permis au CDPPOC de participer à deux contrats de recherche du GIP Justice, sur la garantie des vices cachés et l'impayé.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

- **Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :**

Le CDPPOC recrute des doctorants venant d'universités étrangères. Il organise des séminaires thématiques au bénéfice des doctorants. Quatre séminaires mis en place en partenariat avec d'autres unités de recherche.

- **Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :**

La capacité à travailler sur projets ou contrats est attestée par l'expérience acquise en liaison avec d'autres unités de recherche. Le développement d'une capacité autonome à répondre à des appels à projets est lié au renforcement des moyens du Centre, en particulier par l'affectation d'un ingénieur d'études pouvant assurer l'interface entre les dimensions scientifique, administrative et financière de tels projets.



- **Existence de collaborations internationales :**

L'importance des participations à des colloques à l'étranger montre l'intégration du CDPPOC dans des réseaux internationaux. Il existe en ce domaine une véritable tradition du Centre, qu'il convient de souligner : cinq colloques entre 2005 et 2008 prouvent l'existence de liens forts entre la Faculté de droit de Chambéry et des universités étrangères, témoignant par là même du réel rayonnement de cette unité. C'est ainsi qu'un colloque s'est déroulé en Roumanie en 2005 sur les défis de l'intégration communautaire auquel ont participé deux membres du CDCO. Un autre a eu lieu en République dominicaine en février 2007, associant des professeurs de Grenoble et Chambéry. Un colloque s'est tenu en Moldavie en octobre 2007 sur la protection juridique des consommateurs : quatre membres du CDPPOC y ont participé. En 2008, ont eu lieu à Chambéry des rencontres franco-russes sur les aspects juridiques des activités liées au tourisme avec la participation de cinq membres du CDPPOC. Enfin un colloque s'est déroulé en mai 2008 co-organisé par le Centre et une université brésilienne à Chambéry sur la protection des consommateurs.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

- **Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :**

L'unité est très solidaire et très fortement mobilisée sur son projet. Au-delà de cette impression, la gouvernance n'a pas paru très structurée. La mise en place d'un conseil qui débattrait des grandes orientations scientifiques, des projets à conduire, ainsi que de l'emploi des ressources financières pourrait contribuer à consolider sa cohésion.

- **Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :**

Le projet de revue dont on a souligné l'ambition et l'originalité atteste de façon particulièrement éclairante l'aptitude à la prise de risques.

- **Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :**

On a souligné la cohérence des thématiques entre enseignement et recherche. Par ailleurs, l'unité participe à la formation continue des avocats en liaison avec le barreau de Savoie.

- **Conclusion :**

Avec des moyens modestes, le CDPPOC s'est acquis une vraie reconnaissance scientifique dans son domaine de recherches. Il est confronté à une phase critique de son développement avec la nécessité d'intégrer de nouveaux chercheurs dont les thèmes de recherche ne sont pas en phase avec ses axes historiques. Il doit réussir cette transformation avec le soutien sans faille de ses autorités de tutelle.



## CDPPOC

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	B	A



Chambéry, le 07 mai 2010

**Le Président de l'Université de Savoie,**

à

**Monsieur le Directeur de la Section des unités de  
recherche  
AERES  
20 Rue Vivienne  
75002 PARIS**

**Présidence**

*Affaire suivie par :*  
Blandine JONCOUR  
Direction de la Recherche et  
des Etudes Doctorales  
Tél. : 04 79 75 84 10  
Fax : 04 79 75 91 05  
Blandine.joncour@univ-savoie.fr

N/Réf. : PRE/GA/sch/2009-10/204

**Objet : Rapport du comité d'experts concernant l'unité de recherche « Centre de  
Droit Privé et Public des Obligations et de la Consommation » CDPPOC  
Directeur : Philippe BRUN**

Monsieur le Directeur,

Je tiens à remercier les membres du comité d'évaluation de l'AERES pour la production du rapport concernant l'unité de recherche intitulée « Centre de Droit Privé et Public des Obligations et de la Consommation ».

Je vous prie de bien vouloir trouver ci joint, les observations de portée générale sur le rapport d'évaluation formulées par le directeur de l'unité, auxquelles je souscris.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Gilbert ANGENIEUX

**Siège social**

Université de Savoie  
B.P 1104  
73011 Chambéry cedex  
France



## Faculté de Droit et d'Economie

Centre de droit privé et public des obligations et de la consommation  
CDPPOC, EA 4143

### Evaluation AERES

#### Observations sur le rapport d'évaluation

**p. 5 ( points à améliorer et risques )** : il est indiqué que « le droit de la consommation, qui constitue le cœur de la compétence du CDPPOC est pourtant appréhendé de façon trop étroite, parce qu'exclusivement interniste. Il est essentiel d'y intégrer une dimension communautaire. »

L'unité tient à souligner que le droit de la consommation, qui demeure l'un des axes forts du centre de recherche, a fait l'objet de diverses publications, séminaires et travaux intégrant déjà la dimension communautaire de la matière, dont on peut donner quelques illustrations :

#### - Travaux collectifs :

- Participation à la rédaction de la Réponse au Livre vert de la Commission européenne sur la révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs (Com (2006) 744) ; ce travail a été publié par la société de législation comparée en 2007.
- Séminaire la garantie de conformité dans la vente : première analyses, deux ans après la transposition de la directive du 25 mai 1999 (organisé à l'Université de Savoie, conjointement avec le CERCRID de Saint-Etienne).

#### - Travaux individuels :

- H. Claret, note sous CJCE 4 octobre 2007, aff. C-336/06 Rampion, D. 2008, 458.
  - commentaire de la directive 2008/48 du 23 avril concernant les contrats de crédits aux consommateurs, LPA 12 mai 2009, 3.
- G. Paisant, Proposition de directive relative aux droits des consommateurs avantage pour les consommateurs ou faveur pour les professionnels ? JCP 2009, I, 118.
  - L'obligation de relever d'office du juge national (note sous CJCE 4 juin 2009, aff. C-243/09 Pannon, JCP 2009, note 336).
- G. Pignarre, A propos de la gratuité du remplacement d'un bien non conforme, (note sous CJCE 17 avril 2008, D. 2008, 2631).
- S. Pimont, La garantie de conformité, variation française sur la préservation des particularités nationales et l'intégration communautaire, RTDCom 2006/2 (article également paru, dans deux revues brésiliennes et une revue roumaine).
- C. Quézel-Ambrunaz, La durée de la garantie de conformité dans la transposition de la directive de 1999, RLDC 2008/54, 65.

**p. 5 ( recommandations au directeur de l'unité ) :** le rapport précise que « sur le plan des moyens, la place donnée aux dépenses de documentation interpellent. Il est recommandé de définir une politique budgétaire en vue d'une utilisation plus rationnelle des ressources financières. »

L'unité tient à préciser que la place donnée aux dépenses de documentation s'explique notamment par la nécessité de compenser l'absence de bibliothèque de faculté ( la politique d'achat du service commun de documentation est très majoritairement tournée vers les ouvrages de premier cycle ). Par ailleurs, l'unité a volontairement opté – dans le cadre d'une réflexion collective – pour la constitution d'un fonds diversifié dans ses disciplines de spécialité.

**Philippe Brun** ( directeur de l'unité ) et **David Bailleul** ( directeur adjoint ), le 6 mai 2010.

Handwritten signature of Philippe Brun in black ink.Handwritten signature of David Bailleul in black ink.